

FICHE METHODOLOGIQUE

INDICATEUR	% D'EMPLOIS DANS LES SERVICES
AXE	EMPLOI ET FORMATION
DEFINITION	
<p>% d'emplois au lieu de travail dans les services par rapport au nombre d'emplois total estimé. Les activités définie ici comme de services correspondent au secteur tertiaire.</p> <p>Le secteur tertiaire est défini par l'Insee comme recouvrant un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.</p>	
UNITE	
%	
METHODE DE CALCUL	
$\frac{\text{Nombre d'emplois dans les activités de services}}{\text{Nombre d'emplois total}} \times 100$	
PERIODICITE	
Annuelle	
SOURCE	
Insee, Recensement de la population, exploitation complémentaire	
DETAIL DE LA SOURCE	
<p>Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution.</p> <p>L'exploitation complémentaire est destinée à produire les variables dont l'élaboration est complexe. Ces traitements étant longs et coûteux, ils ne portent que sur un échantillon des questionnaires collectés.</p>	
OBSERVATION	
<p>Lors du recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi. Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance.</p> <p>Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs. De ce fait, les comparaisons entre territoires de petites tailles sont à proscrire.</p>	